



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E136239

VALABLE JUSQU'AU 06/12/2023

ÉDITÉ LE 05/12/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2007

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 31/12/2015
50 000

Raison sociale : DEZAN DENIS

57 RTE DE VIVANS
42640 ST GERMAIN LESPINASSE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC

Siret : 493 649 917 00017

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 8207261

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 192350094

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 192350094

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2022

Téléphone : 04 77 66 33 06

Fax :

Portable :

Site Internet :

E-mail : dezan.denis@orange.fr

Responsabilité légale :

DEZAN DENIS GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	24/11/2022
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	26/09/2019
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	24/11/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE VALENCE
IMMEUBLE LE SUD - BATIMENT A
497 AVENUE VICTOR HUGO
B.P. 102
26904 VALENCE CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.